



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5075

Texte de la question

M Claude Gaits appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le retrait, dans le projet de budget 1989, de la mesure visant à l'alignement indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur les charges d'enseignement de l'éducation nationale. Cette mesure était pourtant contenue dans un accord conclu le 6 juin 1968 entre le ministre de la jeunesse et des sports de l'époque et le SNEEPS (Syndicat national de l'enseignement de l'éducation physique et sportive). Le 28 octobre 1987, répondant à l'interpellation d'un représentant du groupe socialiste, son prédécesseur prenait un nouveau l'engagement, devant l'Assemblée nationale, de l'inscrire dans le projet de budget 1989. Aujourd'hui, le Gouvernement revient sur cette décision. En conséquence, il demande, sinon le maintien de l'inscription de cette mesure au budget 1989, des précisions sur les raisons qui ont présidé à son retrait, considérées, avec raison, par les intéressés, comme injustes et discriminatoires.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants dès la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Gaits Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5075

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3142